

Délibération n° 2019-03-13

 Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

Validation de l'Accord de Coopération entre l'Agglo Pays d'Issoire (France) et le Conseil Provincial de Tiznit (Maroc)

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

13 juin 2019

Date d'affichage du compte rendu

28 juin 2019

Nombre de conseillers

 En exercice : 125
 Présents : 81
 Votants : 90
 Pour : 90
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (35) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU l'article L.5216-5 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU les lois de décentralisation de 1992 ;

VU la loi Thiollière de 2007 ;

VU la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014 ;

VU la délibération n° 2018-04-19 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relatif au projet de coopération entre l'Agglo Pays d'Issoire (France) et la Province de Tiznit (MAROC) ;

VU l'accord de coopération ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, lors des ateliers de concertation « Réussir la fusion », l'Agglo Pays d'Issoire a décidé de poursuivre le projet de coopération décentralisée avec la Province de Tiznit au Maroc, initié en 2016, et que la commission « Cohésion et développement territorial » a donc été amenée, dans son rôle transversal, à élaborer un accord de coopération conjointement avec la Province de Tiznit ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire a reçu une subvention du programme européen LEADER de 5 100,22 € en 2016 et de 18 225,00 € en 2018 / 2019, pour financer l'animation de la partie « de l'idée au projet » de l'Accord de coopération, et qu'il est prévu de recourir également à ce fond européen pour 2020 afin d'assurer l'animation de l'Accord de coopération ;

CONSIDÉRANT que le rôle du groupe de travail est :

- de rechercher des financements, en répondant à des appels à projets, notamment ceux du Ministère des affaires étrangères et de l'Agence française de développement, mais également les SICTOM(s) et VALTOM dans le cadre des programmes 1 % déchets ;
- de promouvoir le dispositif ;
- d'élaborer des actions à mener. Elles ont été discutées entre les partenaires des deux collectivités, mais également avec d'autres partenaires publics ou privés. Elles vont dans le sens d'une démarche s'inscrivant dans le développement durable. Les échanges sur les questions d'Ingénierie territoriale et de jeunesse font également parties de l'Accord de coopération et de ses actions ;
- d'apporter son appui au montage du dossier et à la programmation des travaux (appui à la maîtrise d'œuvre) du Centre de traitement et de valorisation des déchets de la province de Tiznit, cette action étant l'axe structurant de l'Accord de coopération ;

CONSIDÉRANT que le bilan du dispositif 2018-2019 et les actions à venir sur 2019-2020 (validées par la délibération du 20 septembre 2018) sont décrits ci-dessous :

BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ délégation française au Maroc pour dégager les pistes d'action et pour la rédaction d'un Accord de coopération (31/10/2018 au 07/11/2018) ; ➤ rencontre avec les acteurs publics susceptibles de participer au financement du projet (Ministère des affaires étrangères, Agence française de développement, SICTOM(s), VALTOM, etc. ; ➤ accueil d'artisans marocains lors des Journées Mondiales de l'Artisanat (04/2019).
À VENIR
<ul style="list-style-type: none"> ➤ délégation marocaine en France pour rencontrer les acteurs qui interviendront dans la mise en place des actions de l'Accord de coopération (du 23 au 28 juin 2019) ; ➤ délégation française au Maroc pour signer l'Accord de coopération officiel (septembre 2019) ; ➤ démarrage des actions de l'Accord de coopération (2020).

CONSIDÉRANT que les demandes de subventions pour le financement des actions s'organisent de la façon suivante :

FINANCEUR	API	Tiznit	DAECT (France Diplomatie)	AFD	Ministère de l'intérieur marocain	Autres	Total par AXE
AXE I : L'ENVIRONNEMENT	1 000	20 500	x	143 500	x	VALTOM 40 000	205 000 €
AXE II : LA JEUNESSE	25 305	8 435	25 305	14 000	25 305	UNIVERSITES 5 100	103 450 €
AXE III : L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	14 000	11 500	x	80 500	x	CCA 9 000	115 000 €
AXE IV : ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE	19 695	6 565	19 695	x	19 695	x	65 650 €
Total par financier. <u>SUR 3 ANS</u>	60 000 € (dont 30 à 60 % de valorisation salariale)	45 000 €	45 000 €	238 000 €	45 000 €	54 100 €	489 100 €

CONSIDÉRANT que le plan de financement de l'animation de la coopération, en vue d'une demande de subvention Leader, s'organise de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Chargé de mission (2020)	31 200 €	Leader	25 760 €	80,00 %
Ordinateur	1 000 €	Autofinancement	6 440 €	20,00 %
Total	32 200 €	Total	32 200 €	100,00 %

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider l'Accord de coopération tel qu'il figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet Accord de coopération ;
- de valider le plan de financement des actions inscrites au protocole et référencées ci-dessus, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires ;
- de valider le plan de financement d'Animation de la coopération, pour une demande LEADER, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11/07/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/07/2019